



ALERTE URGENTE

**“ACCORD ATT : FLEXIBILITÉ POUR L’ENTREPRISE...
DÉRÉGLEMENTATION POUR LES SALARIÉS !”**

UN ACCORD QUI NE PROTÈGE PAS : IL EXPLOITE

Signé dans un contexte de réorganisation, l'accord ATT impose une flexibilité extrême aux salariés. Ce texte est rempli de clauses floues, de zones dangereuses et laisse un pouvoir total à l'employeur. La CGT n'a pas signé cet accord.

CE QUE L'ACCORD PRÉVOIT... ET QUI VA FAIRE MAL

- ⇒ **Plannings modifiables en permanence**
 - Modifiables jusqu'à 3 jours avant, voire le jour même via "urgence client".
 - Semaines 3 à 5 non garanties.

=> Vie personnelle impossible à organiser.
- ⇒ **Un faux volontariat qui devient imposé**

Les heures supplémentaires d'abord "proposées", puis imposées si les volontaires ne suffisent pas.
- ⇒ **Amplitudes jusqu'à 11h30 par jour**

Fatigue extrême, surcharge mentale, risques d'épuisement.
- ⇒ **Pauses physiologiques absentes**

Aucune prise en compte des besoins essentiels des salariés.
- ⇒ **Compteur Débit/Crédit : un outil de pression**

Déductions sur salaire possibles. Aucune garantie contre les plannings sous-dimensionnés.
- ⇒ **Clause "urgence client"**

Justification floue permettant toutes les dérives.
- ⇒ **7. Temps partiel fragilisé**

Horaires modifiables même au dernier moment.

Un exemple de gestion !!!!

Le site du Mans sacrifié : choisi comme HUB... sans aucune garantie de client !

La direction a désigné le site du Mans comme HUB dans la réorganisation, mais sans garantir la pérennité du site, alors même que nous venons de perdre notre plus gros client. Cette décision fragilise les emplois et renforce l'inquiétude légitime des salariés.

Dans ce contexte déjà tendu, la direction ose présenter des propositions NAO 2025 indécentes, totalement déconnectées de la réalité du terrain et des difficultés quotidiennes que subissent les salariés.

Rappelons également que la direction avait promis une prime liée à la signature de l'accord ATT. Aujourd'hui, le directeur des ressources humaines affirme devoir « voir avec son N+1 » pour le montant... encore une promesse qui risque de ne jamais être tenue.

Il est temps d'exiger de vraies garanties, des engagements concrets et un respect réel des droits de chacun.

Le nouveau gérant de VELSIA, a été nommé récemment. Il cumule déjà huit mandats à son actif, ce qui interroge sur sa capacité à garantir la stabilité et la transparence que les salariés sont en droit d'attendre.

Les salariés du Mans ont décidé de se mobiliser avec la CGT

LE LUNDI 01 DÉCEMBRE 2025 À 14H00

Dans tous les sites faisons entendre notre voix et exigeons la réponse à nos revendications pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail...



Nous devons être nombreux, visibles et unis pour dire NON à cet accord destructeur.

Ensemble, nous pouvons bloquer les dérives et protéger nos droits et les améliorer.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

